

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 94.296.603 Dinars , un actif net de 93.748.326 Dinars et un bénéfice de la période de 1.291.141 Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 31 Mars 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre opinion avec réserve

La SICAV BH OBLIGATAIRE a constaté au cours du 1^{er} trimestre 2020 une provision pour dépréciation sur l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » pour un montant de 50.000 Dinars.

Comme expliqué au niveau de la note aux états financier 3-5, une erreur d'imputation a été commise lors de la comptabilisation de cette provision qui consiste à débiter le compte de produit « Revenus des obligations et valeurs assimilées échus » pour le montant de la provision au lieu du compte de capital « Moins-Value potentielle sur obligations ».

Cette erreur a pour effet de majorer la rubrique « CP 1-Capital » au niveau du bilan et la rubrique « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au niveau de l'Etat de Résultat et de l'Etat de variation de l'actif net pour un montant de **50.000** Dinars, et de minorer la rubrique « CP 2 - Sommes distribuables » au niveau du bilan, la rubrique « PR 1 - Revenus du portefeuille – titres » au niveau de l'Etat de résultat, et la rubrique « a - Résultat d'exploitation » au niveau de l'Etat de variation de l'actif net pour le même montant.

Cette erreur qui a été corrigée par la SICAV BH OBLIGATAIRE en date du 04 Mai 2020 n'a aucun impact sur la valeur liquidative au 31 mars 2020.

Opinion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV BH OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

Autres obligations légales et réglementaires

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie :
 - 10,34% de son actif en titres émis ou titres garantis par « AMEN BANK »,
 - 13,40% de son actif en titres émis ou titres garantis par « BNA »,
 - 10,02% de son actif en titres émis ou titres garantis par « ATL »,

Ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 25,66% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 5 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/03/2020
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	69 930 457	85 099 466	73 109 264
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 323 969	5 050 393	4 154 924
b - Obligations et Valeurs assimilées		65 606 488	80 049 073	68 954 340
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		24 199 198	23 825 313	10 545 552
a - Placements monétaires	3-3	-	4 728 373	3 495 005
b - Disponibilités		24 199 198	19 096 940	7 050 547
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	166 948	104	54 708
TOTAL ACTIF		94 296 603	108 924 883	83 709 524
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	101 487	124 902	107 553
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	446 790	443 858	435 568
TOTAL PASSIF		548 277	568 760	543 121
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-6	87 275 258	101 178 767	78 496 735
CP 2 - Sommes distribuables		6 473 068	7 177 356	4 669 668
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 188 254	5 669 194	752
b - Sommes distribuables de la période		1 284 814	1 508 161	4 668 916
ACTIF NET		93 748 326	108 356 123	83 166 403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		94 296 603	108 924 883	83 709 524

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2020
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 027 060	1 262 515	4 740 414
a - Dividendes		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 027 060	1 262 515	4 740 414
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	343 696	459 123	1 728 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 370 756	1 721 638	6 468 536
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	100 297	123 722	465 946
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 270 459	1 597 916	6 002 590
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	37 928	40 027	161 687
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 232 531	1 557 889	5 840 903
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		52 283	-49 728	-1 171 987
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 284 814	1 508 161	4 668 916
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-52 283	49 728	1 171 987
* Variation des +/- values potentielles sur titres		58 610	18 005	121 566
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	57 142	103 915
* Frais de négociation des titres		-	-	-2 266
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 291 141	1 633 036	6 064 119

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2020

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 232 531	1 557 889	5 840 903
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	58 610	18 005	121 566
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	57 142	103 915
d - Frais de négociation de titres	-	-	-2 266
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	5 351 668
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	23 644 574	16 560 337	93 572 118
* Capital	22 448 600	15 839 900	90 558 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-287 626	-240 353	-1 297 185
* Régularisation des sommes distrib.	1 483 600	960 790	4 311 102
b - Rachats	14 353 792	15 880 843	117 161 759
* Capital	13 615 000	15 135 800	112 996 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-173 939	-226 601	-1 595 432
* Régularisation des sommes distrib.	912 731	971 644	5 760 991
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 581 923	2 312 530	-22 877 190
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	83 166 403	106 043 593	106 043 593
b - En fin de période	93 748 326	108 356 123	83 166 403
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	795 431	1 019 811	1 019 811
b - En fin de période	883 767	1 026 852	795 431
VALEUR LIQUIDATIVE	106,078	105,523	104,555
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,84%	6,00%	5,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

Présentation de la SICAV BH Obligataire :

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

1- Référentiel d'élaboration des états financiers:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués:

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que «somme non distribuable». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **69 930 457** Dinars, contre un solde de **85 099 466** Dinars au 31/03/2019. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2020 se détaillent ainsi:

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2020	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<i>Obligations de sociétés</i>		63 338 476,550	65 606 487,386	69,57%	69,98%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	666 120,000	680 731,290	0,72%	0,73%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	499 558,846	517 002,575	0,55%	0,55%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	166 055,186	171 869,762	0,18%	0,18%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 599 657,143	1 664 620,706	1,77%	1,78%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	800 000,000	820 053,334	0,87%	0,87%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 399 895,000	1 456 738,118	1,54%	1,55%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	1 600 000,000	1 634 161,311	1,73%	1,74%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 451 934,426	2,60%	2,62%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 763 806,050	3,99%	4,01%	-
ATL 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 254 152,131	1,33%	1,34%	BBB
ATL 2013/1	10 000	200 000,000	210 255,738	0,22%	0,22%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000,000	102 171,803	0,11%	0,11%	BBB
ATL 2016-1	30 000	2 400 000,000	2 513 429,508	2,67%	2,68%	BBB
ATL 2017-1	50 000	4 000 000,000	4 011 625,206	4,25%	4,28%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	800 000,000	845 429,110	0,90%	0,90%	BB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	514 504,918	0,55%	0,55%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	200 000,000	204 981,857	0,22%	0,22%	-
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	200 000,000	211 462,295	0,22%	0,23%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	80 000,000	81 319,519	0,09%	0,09%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	1 600 000,000	1 668 301,639	1,77%	1,78%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	200 000,000	200 972,493	0,21%	0,21%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	400 000,000	401 995,836	0,43%	0,43%	BB+
BH 2009	75 000	2 880 050,000	2 910 744,820	3,09%	3,10%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	426 000,000	443 602,413	0,47%	0,47%	-

BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	284 000,000	300 620,130	0,32%	0,32%	-
BH SUB 2015	5 000	100 000,000	104 981,857	0,11%	0,11%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	4 000 000,000	4 298 254,654	4,56%	4,58%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	56 000,000	60 175,565	0,06%	0,06%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	480 000,000	480 626,865	0,51%	0,51%	-
BNA SUB 2009	25 000	832 800,000	868 174,426	0,92%	0,93%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 205 293,989	4,46%	4,49%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 523 176,394	2,68%	2,69%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	800 000,000	840 397,604	0,89%	0,90%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	4 000 000,000	4 201 988,022	4,46%	4,48%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	70 000,000	72 571,360	0,08%	0,08%	-
BTK 2009 (C)	15 000	499 500,000	502 798,098	0,53%	0,54%	-
CIL 2015-1	5 000	100 000,000	104 865,902	0,11%	0,11%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	60 000,000	61 545,050	0,07%	0,07%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	200 000,000	201 508,197	0,21%	0,21%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	180 000,000	188 342,558	0,20%	0,20%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	200 000,000	210 524,590	0,22%	0,22%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	337 500,000	353 546,066	0,37%	0,38%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	200 000,000	203 286,339	0,22%	0,22%	B+
HL 2013/2	5 000	100 000,000	100 530,164	0,11%	0,11%	BB
HL 2014-1	6 000	240 000,000	246 301,377	0,26%	0,26%	BB-
HL 2015-1	10 000	200 000,000	211 343,825	0,22%	0,23%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	100 000,000	102 159,913	0,11%	0,11%	B
HL 2015-2	5 000	100 000,000	100 067,069	0,11%	0,11%	BB
HL 2016-1	20 000	800 000,000	837 188,197	0,89%	0,89%	BB
HL 2016-2	20 000	1 600 000,000	1 634 316,940	1,73%	1,74%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	200 000,000	201 705,574	0,21%	0,22%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	400 000,000	403 500,328	0,43%	0,43%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 517 852,459	1,61%	1,62%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	600 000,000	640 244,160	0,68%	0,68%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	800 000,000	853 658,880	0,91%	0,91%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	360 000,000	386 864,889	0,41%	0,41%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	1 600 000,000	1 719 399,505	1,82%	1,83%	BB
SERVICOM 2016 (*)	5 000	350 000,000	350 000,038	0,37%	0,37%	CCC+
STB 2008/1	5 000	156 250,375	166 126,865	0,18%	0,18%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	666 000,000	666 696,290	0,71%	0,71%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	500 000,000	513 729,172	0,54%	0,55%	-
TL 2014-2	10 000	400 000,000	407 365,245	0,43%	0,43%	BBB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 050 977,050	1,11%	1,12%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 009 499,454	1,07%	1,08%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	402 065,534	0,43%	0,43%	BB+
TLF 2019-1 (B) TF	7 500	750 000,000	803 321,311	0,85%	0,86%	BBB
TLF 2019-1(B) TF	4 000	400 000,000	428 438,033	0,45%	0,46%	BBB
TLF2019-1 (A) TV	7 500	750 000,000	797 992,826	0,85%	0,85%	BBB
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	999 090,000	1 030 220,696	1,09%	1,10%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	405 564,153	0,43%	0,43%	-
UNIFACTOR 2015	5 000	100 000,000	100 812,915	0,11%	0,11%	BB

Titres des OPCVM		4 061 560,200	4 323 969,250	4,59%	4,61%	
SICAV BHC	3 500	110 435,640	111 282,500	0,12%	0,12%	-
TUNISIE SICAV	22 030	3 951 124,560	4 212 686,750	4,47%	4,49%	-
Total Général		67 400 036,750	69 930 456,636	74,16%	74,59%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du premier trimestre 2020, **110 436** Dinars sous forme de titres des OPCVM.

Les sorties du portefeuille titres au cours du premier trimestre 2020 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **3 213450** Dinars, et le reclassement d'un montant de **50.000** Dinars se rapportant à l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » parmi les créances d'exploitation.

(*)Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième et sixième échéances de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019 et le 12 Août 2019, n'ont pas été réglé aux échéances convenus.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 100.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation sur l'échéance impayée du 12/02/2019 dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a poursuivi des discussions en coordination avec l'ensemble des souscripteurs de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » avec les dirigeants de la Société « Servicom ». Ces échanges ont abouti à un accord de restructuration de cet emprunt validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance.

L'accord porte sur le rééchelonnement de la créance en principal sur des échéances allant du 12/12/2020 au 12/12/2024, et le rééchelonnement des intérêts courus sur des échéances allant du 12/12/2019 au 12/12/2024.

L'accord prévoit aussi le nantissement en premier rang des actions détenues par « Servicom » dans ses filiales « Servitrade SA » et « Servicom Industries SA » au profit des souscripteurs en garantie de remboursement de l'emprunt obligataire. Les actions nanties au profit de SICAV BH OBLIGATAIRE se rapportent à 33.333 actions dans le capital de la société « Servitrade SA » et 16.667 actions dans le capital de la société « Servicom Industries SA ». Le montant nominal de ces actions s'élève à 500.000 Dinars.

L'échéance du 12/12/2019, qui correspond à une fraction des intérêts courus du 12/08/2018 au 12/12/2019, et dont le montant net s'élève à 26 667 Dinars n'a pas été payée à la date convenue.

Considérant que l'échéance impayée du 12/12/2019 n'a pas été régularisée au cours du premier trimestre 2020, la SICAV BH OBLIGATAIRE a continué à comptabiliser l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » conformément à l'ancien échéancier. A ce titre, la SICAV BH OBLIGATAIRE a procédé au reclassement de la septième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévue initialement pour le 12 Février 2020, et dont le montant en principal s'élève à 50.000 Dinars, parmi la rubrique « Créances d'exploitations », et a constaté une provision pour dépréciation sur ce montant au cours du 1^{er} trimestre 2020.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 027 060** Dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **1 262 515** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des obligations	1 027 060	1 258 416	4 736 316
Revenus des titres de l'Etat	0	4 099	4 099
Total	1 027 060	1 262 515	4 740 414

3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2020 contre un solde de **4 728 373** Dinars au 31/03/2019.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **343 696** Dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **459 123** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts des comptes à terme	265 955	332 242	1 192 196
Intérêts des billets de trésorerie	24 080	104 286	410 101
Intérêts des certificats de dépôt	53 661	22 595	125 825
Total	343 696	459 123	1 728 122

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **166 948** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Titres de créance échus(*)	162 345	104	50 104
Retenues à la source sur titres de créances	4 603	0	4 603
Total	166 948	104	54 708

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième et septième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considéré comme impayée par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 150.000 Dinars ont été reclassés parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 100.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassés parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

La provision pour dépréciation de la créance se rapportant à la septième échéance constatée au cours du 1^{er} trimestre 2020 pour un montant 50.000 Dinars a été comptabilisé par erreur par le débit du compte de produit « Revenus des obligations et valeurs assimilées échus » au lieu du compte « Moins-Value potentielle sur obligations ». Cette erreur a été corrigée par la SICAV BH Obligataire en date du 04 Mai 2020.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2020, se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019
Capital au 1 er Janvier		
Montant	78 496 735	100 413 272
Nombre de titres	795 431	1 019 811
Nombre d'actionnaires	972	1 073
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	22 448 600	15 839 900
Régul. des sommes non distribuables	-287 626	-240 353
Nombre de titres émis	224 486	158 399
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	13 615 000	15 135 800
Régul. des sommes non distribuables	-173 939	-226 601
Nombre de titres rachetés	136 150	151 358
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	58 610	18 005
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-	57142
Frais de négociation des titres	-	-
Capital au 31 Mars		
Montant	87 275 258	101 178 767
Nombre de titres	883 767	1 026 852
Nombre d'actionnaires	985	1 046

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **101 487** Dinars contre **124 902** Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	100 007	123 435	106 363
Rémunération du dépositaire à payer	1 480	1 467	1 190
Total	101 487	124 902	107 553

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **446 790** Dinars contre **443 858** Dinars au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Jetons de présence	18 736	18 695	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 131	383 116	383 131
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires commissaire aux comptes	34 303	32 478	27 807
Redevances CMF à payer	8 138	9 485	8 338
TCL à payer	2 273	-113(*)	1 089
Autres rémunérations	183	171	177
Total	446 790	443 858	435 568

(*) La SICAV BH OBLIGATAIRE n'a pas constaté de charge TCL depuis le début de 2019, afin d'apurer l'excédent de passif de la TCL qui s'élève au 31/12/2018 à 2668,829 Dinars.

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 s'élève à **100 297** Dinars contre **123 722** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	100 007	123 435	464 746
Rémunération du dépositaire	290	287	1 200
Total	100 297	123 722	465 946

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent à **37 928** Dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **40 027** Dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	22 224	27 430	103 277
Honoraires commissaire aux comptes	6 468	6 424	26 054
Jetons de présence	3 736	3 695	15 000
Rémunération du Directeur Général	535	524	2 118
Autres impôts et taxes	200	200	200
TCL	4 765	0	13 268
Autres charges	0	1 754	1 771
Total	37 928	40 027	161 687